

La Wallonie va créer, en douze ans, près de 12 000 nouvelles places en maisons de repos.

# Comment la Wallonie va créer 12 000 nouvelles places en maison de repos

■ La télé, Internet, l'eau ou le frigo ne pourront plus faire l'objet de suppléments.

Il y a du neuf dans le secteur des maisons de repos en Wallonie. Le gouvernement wallon a validé une note qui doit permettre la création de 12 000 nouvelles places à l'horizon 2030, mais pas seulement. De nouvelles règles qui doivent normalement être en faveur du résident vont être prochainement mises en place. Du moins si la majorité MR-CDH parvient à faire voter le texte avant mai 2019, soit la fin de la législature.

Ces nouvelles dispositions doivent compléter la nouvelle politique destinée aux aînés au Sud du pays en complément de l'assurance autonomie qui devrait démarrer en 2020.

C'est dans le cadre du plan wallon d'investissement que 12 000 nouvelles places devraient ainsi être construites. Actuellement, la Wallonie compte 48 000 places en maisons de repos et en maisons de repos et de

## 11%

Les plus de 80 ans

En 2061, la part de la

population wallonne âgée de plus de 80 ans représentera 11% de la population totale, soit près de 405 000 personnes pour l'ensemble du territoire. Actuellement, on compte 188 000 personnes, soit 5% de la population.

soins (MR-MRS). Pour être efficace, la ministre Greoli (CDH), qui porte le projet, compte assouplir et préciser les règles liées au développement et à la répartition des places sur le territoire wallon. Géographiquement, ces nouvelles places devront prioritairement être créées dans les zones de Wallonie qui sont moins bien desservies que d'autres à l'heure actuelle.

### Un prix conventionné

*“La nouvelle réglementation sortira aussi de la logique des quotas en permettant aux différents secteurs, public, associatif et privé, de s'associer et de déroger aux règles strictes de répartition des places entre eux”,* explique la ministre wallonne. Ce projet doit permettre aussi de créer 2 381 emplois directs puisqu'il faut au minimum un membre du personnel pour cinq résidents. *“Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de construction entraînera la création d'emplois dans le secteur de la construction. On peut l'estimer à 3 000*

*équivalents temps plein”,* poursuit Alda Greoli.

Le gouvernement, qui entend garantir l'accessibilité de l'hébergement à tous, a décidé de réguler les prix pratiqués dans ces établissements via plusieurs mesures. Il instaurera un prix conventionné qui sera établi par les fédérations représentatives du secteur et les organismes assureurs. Les maisons de repos devront notifier aux résidents un premier prix de base individualisé. Un prix qui devra reprendre une série de services actuellement considérés comme des suppléments payants, bien entendu. A savoir, le raccordement et l'abonnement à la télédistribution, le raccordement à la télé et la télé elle-même, l'accès à Internet (y compris le wifi), l'eau potable au chevet des résidents, le raccordement téléphonique et le poste téléphonique ainsi que le frigo installé dans la chambre.

*“La qualité de vie est notre seul objectif. Avec l'assurance autonomie, les gens pourront prolonger la poursuite de leur vie à domicile ou choisir d'entrer dans une institution d'hébergement. Avec ce plan, nous voulons garantir la qualité de l'hébergement dans les maisons de repos et un nombre suffisant de places”,* conclut la ministre.

Stéphane Tassin